



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 500-2024 modifiant les circuits du réseau de transport urbain a été adopté le 18 juin 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 19 juin 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Fortier', is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de \_\_\_\_\_, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le \_\_\_\_\_ 2024 entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce \_\_\_\_\_.

---

Signature